

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vt<sup>e</sup> B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1919

SOIXANTE ET ONZIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

*Rue de la Limite, 21.*

1919

## LE GRAVEUR PARTICULIER

DE LA MONNAIE DE BRUGES

# NORBERT HEYLBROUCK

---

1749-1762

---

Les études consacrées en ces dernières années aux jetons flamands ont fréquemment mis en relief le nom de Norbert Heylbrouck, le graveur de la monnaie de Bruges sous Marie-Thérèse. Il nous a semblé que le moment était venu de condenser les renseignements apportés de droite et de gauche en une monographie dont la rédaction nous a fourni l'occasion de combler, dans les limites du possible, quelques unes des lacunes constatées.

Né à Gand en 1700, fils de graveur, graveur lui-même, graveur sur métaux et graveur en taille douce (1), Norbert Heylbrouck fut impliqué, à l'âge de trente-et-un ans, dans un procès de faux monnayage qui l'exposait à être pendu, par application de la peine qu'édicte le placard du 21 janvier 1726. Condamné en effet, il dut aux instances de sa femme et à de hautes influences de voir com-

(1) Nous comptons publier un jour une étude biographique et iconographique sur les Heylbrouck.

muer son châtement d'abord en détention perpétuelle, puis en l'obligation d'habiter Gand ou sa banlieue, sauf à instruire en son art, sans rétribution, trois orphelins désignés par le magistrat (1735).

Il en était là, on peut croire que le silence s'était fait sur lui depuis des années, lorsque fut rouverte en 1749 la monnaie de Bruges. Il sollicita l'emploi vacant de graveur. Ses aveux de 1731 avaient établi qu'il avait « frapé non seulement les lettres et les revers de trois à quatre couples de coins propres à battre des pièces d'or nommées vertugadins, mais aussij pareil nombre de coins pour fabriquer des ducats d'Hollande et cela avec l'incarnation des différents ans, et un couple de coins pour les pièces de dix-sept sols et demi », et il était « prouvé que c'est avec ses coins que l'on avait fabriqué en partie les susdites espèces ». D'autre part, il était l'auteur de quelques sceaux. Le gouvernement avait donc jusqu'à un certain point ses apaisements au sujet de la capacité de Norbert et, comme il avait pardonné, comme il jugeait l'expiation suffisante, il agréa la demande à défaut d'un meilleur candidat. Nommé le 10 mai, Heylbrouck prêta serment six jours plus tard, après avoir acquitté, entre les mains du doyen des brasseurs, les droits de médianate, soit 24 florins argent courant de Brabant (1).

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, n° 951, fol. 214 v° et fol. 215.

Le voilà donc transformé de graveur en taille douce en graveur particulier de la monnaie de Bruges, tout comme, en 1725, François Harrewyn s'était mué de graveur en taille douce en graveur particulier de l'atelier de Bruxelles. Le parallèle ainsi ébauché pourrait se continuer. L'un et l'autre, en dehors des frappes de numéraire d'après des types imposés, eurent l'occasion de confectionner des médailles et des jetons en exécution de commandes librement acceptées. Ils n'y firent preuve que d'un faible mérite, faible mérite qui devait être aussi la caractéristique de Jean-Baptiste Harrewyn, le fils et successeur de François. Ainsi s'explique la décadence de l'art du médailleur constatée chez nous au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il fallut l'excellent Van Berckel pour le relever temporairement.

A Bruges, au début, toute l'activité de Norbert alla à la fabrication des coins destinés à la frappe des monnaies prescrites par l'ordonnance du 19 septembre 1749, d'après les carrés originaux fournis par le graveur général Jacques Roettiers. Il ne suffit même pas à la besogne : les monnayeurs n'étaient pas pourvus à temps des matrices nécessaires. Aussi lui fut adjoint, à la demande du waradin Van Overloop, après la formalité du serment, son frère François, de quatre ans plus jeune que lui, élève aussi de leur père. Michel, et établi depuis quinze ans à Bruges pour l'exercice de sa profession (1).

(1) *Archives générales du royaume. Chambre des comptes. Registre* 1162, fol. 154.

Le monnayage commença en décembre et fut poursuivi jusqu'à la fin de 1754 sous les directeurs Lambert Millé (1749-1753) et Jean Caesemaecker (1753-1786).

Sur cette période de l'existence de l'officine brugeoise, beaucoup de particularités nous ont été révélées par l'étude si complète et si instructive que M. Tourneur a consacrée à cet atelier (1). Cet obligeant confrère a mis à notre disposition, avec beaucoup d'empressement quelques documents dont il n'a pas trouvé l'emploi. Qu'il veuille bien agréer les vifs remerciements qui lui sont dus de ce chef. Nous lui empruntons la liste des espèces frappées, renvoyant au surplus à son travail pour les détails relatifs aux quantités et aux dates. Ce sont : en or, le double souverain et le souverain (deux types); en argent, le ducaton (deux types), le demi-ducator (légères variétés de coins sans importance), le quart de ducaton (même observation), le huitième de ducaton, le double escalin, l'escalin (deux types), la pièce de cinq sols et la pièce de dix liards; en cuivre, le double liard et le liard.

Après les instructions du 1<sup>er</sup> janvier 1755 qui suspendirent l'activité de l'atelier — un provisoire qui devait durer jusqu'à la suppression en 1786 — le waradin brisa les derniers carrés de service et Norbert Heylbrouck toucha 150 florins argent

(1) *L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche, 1709-1786.* (*Revue belge de Num.*, 1911 et 1912).

courant comme indemnité pour les coins gravés par lui, mais non utilisés (1).

Quant à François, il est probable qu'il n'avait prêté son assistance à son frère que pendant les premiers temps, alors que tout était à créer et qu'il fallait aller vite en besogne

Même pendant les mois où elle était le plus pressante, la besogne inhérente à la fabrication des monnaies n'empêcha pas la frappe de jetons et de médailles à l'atelier brugeois. Il va de soi que l'opération était régulièrement précédée de la taille des fers par les soins de Norbert.

Se contenta-t-il jamais d'une couple de coins, un pour le droit, un pour le revers? C'est peu probable. Par nécessité, par prudence ou par esprit de lucre, il les multipliait. Beaucoup existent encore soit dans les musées officiels, soit dans les collections particulières. Nous connaissons même un service public où ils font office de presse-papiers.

A une exception près, des monographies ou des articles spéciaux fournissent de quoi rappeler sommairement, dans la suite de ce récit, les circonstances et les dates des frappes, comme aussi la rareté relative des pièces.

Parmi celles-ci dominant les jetons, qu'il était d'usage, lorsqu'ils étaient commandés par quelque administration, de répartir périodiquement entre

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*, liasse n° 132.

des personnes déterminées. Ils étaient en argent. Les spécimens en cuivre qui se rencontrent, sont des essais, des pièces frappées par erreur ou dues à l'emploi de coins rebutés ou encore obtenues plus ou moins longtemps après l'émission des séries régulières.

Les jetons officiels ont invariablement le même droit au buste de Marie-Thérèse, à droite. Seules présentent de légères différences, la légende et la signature. Celle-ci est le plus souvent H, exceptionnellement N. H., avec ou sans le différent de l'atelier. La légende MAR : TH : D : G : JMP : COM : FLA : peut varier par l'intercallation de R : (regina) après JMP. Ce qui distingue les jetons, c'est le revers, et c'est le revers seul que nous décrirons dans les pages suivantes où, sans crainte désormais de fastidieuses redites, nous passerons en revue la liste des pièces, grandes et petites, à la confection desquelles Heylbrouck collabora (1).

La première en date est un jeton de la Châtellenie d'Ypres.

*Rev.* Lion à gauche soutenant un cartouche aux armes. Légende : TERRITORIUM IPRENSE.

Le prince de Ligne avait pris possession, au

(1) Bien qu'il s'agisse d'une étude d'ensemble, nous ne reproduisons que des œuvres inédites, jugeant inutile de faire graver des pièces déjà données dans la *Revue* ou ailleurs ; en ce dernier cas, nous renvoyons au numéro de la planche, ainsi qu'à la page consacrée à la pièce traitée, soit dans le tiré à part, soit dans le périodique cité.

nom de l'Autriche, du pays rétrocedé qu'en exécution du traité d'Aix-la-Chapelle les troupes de Louis XV venaient d'évacuer. Le retour à l'ancienne domination fut suivi d'une commande de 1,889 pièces. La dépense figure au compte de 1749-1750. L'année financière allant du 16 mai au 15 mai de l'année suivante, tout autorise à assigner à 1750 la taille de ces premiers coins, pour lesquels notre graveur toucha 100 florins argent de change sur la somme de £3,991-18-6 payée à Millé, le directeur de la monnaie (1).

En 1750 encore et postérieurement au 2 mai, Norbert Heylbrouck fut chargé de graver les fers nécessaires à la frappe de jetons destinés au magistrat de Bruges. Les coins monétaires l'absorbaient-ils au point que ce travail en souffrit ? Toujours est-il que l'édilité menaça, si elle n'obtenait pas une prompte livraison des pièces, de s'adresser, sans plus attendre, à l'atelier d'Anvers. Millé fournit enfin, le 30 janvier 1751, 59 marcs 10 esterlins de jetons, valant fl. 1,438-17-9 argent de change. Heylbrouck reçut 93 florins pour ses coins. M. Visart de Bocarmé, à qui nous empruntons ces détails, n'est pas parvenu à distinguer ces pièces de celles d'une émission de 1758, dont il sera, d'ailleurs, question plus loin. Son embarras se trouve justifié par la description.

*Rev.* Dans un cartouche de style Louis XV, les

(1) VANDENPEEREBOOM, *Essai de numismatique yproise*, p. 135 (*Revue belge de Num.*, 1876, p. 476). Reproduction pl. P, n° 2.



armes de Bruges soutenues par un lion et un ours; au-dessus SPQB, en exergue H.

*Rev.* Identique, mais sans l'initiale H (1).

Au cours de 1751, ce fut le tour des deux châtel-  
lenies de Courtrai (2) et du Vieux-Bourg (3) de  
s'adresser, pour leurs jetons, à la Monnaie de  
Bruges. Décidément, les commandes affluaient et le  
graveur put croire que, sinon la fortune, tout au  
moins une belle aisance lui était assurée. Nous le  
voyons se faire inscrire à cette date comme bien-  
faiteur de l'académie fondée en mars à Gand par  
Maryssael (4). Du sacrifice qu'il s'imposait ainsi, il  
trouva, il est vrai, un dédommagement dans la  
franchise du droit d'accise. Il fut, en effet, décidé  
en octobre qu'à l'exemple du graveur de l'atelier  
d'Anvers, il serait assimilé aux officiers des mon-  
naies et pourrait introduire un tonneau de vin et  
douze tonneaux de bière libres de toute taxe aussi  
longtemps que son atelier serait en activité et  
qu'il y travaillerait (5).

(1) *Jetons de la ville de Bruges*, p. 60 (*Revue belge de Num.*, 1912, p. 183). Reproduct. pl. VII, nos 44 et 45.

(2) VAN PETEGHEM, *Monnaies et jetons de Courtrai et de sa châtel-  
lenie*; DE SCHODT, *Les jetons de la ville et de la châtel-  
lenie de Courtrai*, dans la *Revue belge de Num.*, 1889, p. 177 et p. 573. Repro-  
duct. pl. VII, n° 24.

(3) GILLEMAN et VAN WERVEKE, *Les jetons du Vieux-Bourg*, p. 39; reproduct. pl. II, n° 8 (*Revue belge de Num.*, 1913, p. 194; repro-  
duct. pl. VI, n° 8).

(4) *Historie en inrichting der Koninglyke Akademie ... opgerecht  
binnen Gend* (Gend, 1791), p. 48.

(5) *Archives de la Ville de Bruges. Resolutieboek*, 1751-1753  
fol. 69.

Au receveur du Vieux-Bourg fut expédié en décembre un premier envoi de jetons ; le gros de la commande suivit au début de 1752. Pour six coins taillés, Heylbrouck toucha cent florins argent de change (£. 19-8-11).

*Rev.* Les armes de la Châtellenie, à savoir un lion assis, de face, tenant entre ses griffes le châtelet d'entrée du Château des Comtes, le quatre-feuilles surmonté d'un petit écu au lion Légende : CASTELLANIA VETERIS BVRGI GANDENSIS.

Des jetons courtraisiens nous savons peu de chose. Des recherches de de Schodt il résulte que huit cents vieilles couronnes et cinq vieux ducats furent affectés à la confection, et que la dépense occasionnée par le transport de ces espèces fut approuvée le 17 décembre. Ce numismate en a judicieusement inféré que les pièces gravées par Heylbrouck furent livrées, au plus tard, au début de 1752. Nous ignorons ce que lui rapportèrent les coins.

*Rev.* Écusson de la châtellenie dans un cartouche de style rocaille avec palmes et couronne murale. Légende : CASTELLANIA CONTRACENA. Entre les deux mots, au bas du jeton, le différent brugeois.

Ainsi, quatre administrations, en l'espace d'un peu plus d'un an, avaient demandé leurs jetons à Millé, qui avait confié la taille des fers au graveur attaché à l'atelier. Le graveur général s'en plaignit

comme d'une atteinte portée à ses prérogatives (1). L'autorité compétente ne prit pas trop ses doléances en considération, car Heylbrouck continua à se charger, sans l'intermédiaire du directeur, il est vrai, de certains travaux, qui sont exposés ici dans leur ordre chronologique.

S'occupant en 1913 des médailles commémoratives de la naissance de l'archiduc Léopold (2), M. Visart de Bocarmé a été amené à parler d'une médaille frappée en 1752 à l'effigie de Wynckelman, receveur général du Franc, médaille dont on ne trouve aucune trace dans la comptabilité et qui pourrait bien avoir été offerte à ce magistrat, à titre de réciprocité, par ses collègues gratifiés par lui de médailles onze ans plus tôt. Nous croyons que M. Visart de Bocarmé se serait avancé plus loin dans la voie des suppositions, s'il n'avait connu notre projet de traiter la question. Il savait que nous nous occupions des Heylbrouck en général et de Norbert en particulier. Non seulement il le savait, mais il s'associait en quelque sorte à nos recherches, en nous faisant parvenir tous les renseignements utiles rencontrés aux cours de ses propres recherches, ce dont nous lui témoignons ici encore toute notre reconnaissance. Or donc, son opinion, celle de beaucoup de numismates,

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*, liasse nos 22 et 23.

(2) « Deux médailles frappées... à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold en 1916 », *Rev. belge de Num.*, 1913, p. 336.

la nôtre, est que la médaille à l'effigie de Wynckelman est l'œuvre de Norbert Heylbrouck. Tout en elle révèle la manière de celui-ci. Où, d'ailleurs, des Brugeois pouvaient-ils mieux s'adresser qu'à la Monnaie de leur ville ? Si la dépense n'est pas mentionnée dans les écritures du Franc, c'est qu'elle n'a pas été faite aux frais de l'administration. Elle est due à l'entente des membres du collège. Ils ont payé, et les traces de leur initiative ont disparu, à moins qu'elles ne se retrouvent dans quelques papiers de famille (1).

La pièce, une œuvre bien médiocre, serait peut-être appelée plus exactement un jeton. La description figure dans le catalogue de Coster sous le n° 800. A notre sens, elle est incomplète. On peut la rectifier comme suit :

Buste drapé du receveur à droite. Légende : D : J : WINCKELMAN SCBI : FRANC : 1702 ET RECEP : GNAL : 1717.

*Rev.* Femme drapée à l'antique, assise et répandant d'une corne d'abondance des monnaies sur un tabouret et sur le sol. A droite, appuyé contre son siège, un écusson aux armes parlantes, d'ar-

(1) La mort a ravi à ses confrères l'auteur des *Méreaux des familles brugeoises* sans qu'il eût réalisé le projet (annoncé page 145, note 2), de donner une notice sur la médaille Wynckelman. Peut-être avait-il trouvé des renseignements sur celle-ci dans des archives particulières.

gent à l'équerre (winckel) de sable. Légende :  
 UTINAM PROMISSA LICERET OVID : EXE-  
 QUI (1).

(Pl. I n<sup>o</sup> 1.) Argent. Cabinet des Médailles de la Biblio-  
 thèque royale de Belgique.

En résolvant les abréviations, la légende du droit est : *Dominus Jacobus Winckelman scabinus Franconati 1702 et receptor generalis 1717*. Elle fait allusion aux états de service du jubilaire.

Issu d'une famille gueldroise, dont un membre se fixa chez nous vers 1500 déjà, Jacques Wynckelman, seigneur de 't Meetersche, né le 7 décembre 1671, entra dans le magistrat du Franc en 1702 comme échevin pour le quartier ouest et devint receveur général en 1717. Un vin d'honneur lui fut offert à cette occasion.

Nous savons encore, grâce à un poème de circonstance signé *Sans malfaire (Charles Maelfeyt)*, qu'il fut prévôt de la Confrérie de Saint-Yves en 1729.

La célébration de son jubilé de 50 ans lui valut une coupe d'argent mentionnée dans les comptes du Franc, comme y est inscrit son portrait, exposé encore de nos jours au palais de justice, ancien palais du Franc. A ces présents officiels serait venue se joindre, d'après une hypothèse très acceptable, la médaille payée des de-

(1) Le texte d'Ovide est « Utinam promissa liceret-Non dare » (*Métamorphoses*, II, 51-52). La citation s'arrête donc à « liceret ». C'est pourquoi ce nom du poète se trouve placé au milieu de la phrase.

niers de ses collègues et offerte en témoignage d'estime en même temps que de reconnaissance pour le don rappelé plus haut.

Wynckelman mourut le 4 août 1754. Sa femme, Catherine de Croeser, née le 15 août 1692 et décédée le 14 novembre 1763, fut enterrée à côté de lui dans une chapelle érigée à leurs frais dans l'église Saint-Jacques.

Le dernier représentant masculin de la famille fut leur petit-fils François-Jacques qui, né en 1762, suivit d'abord les leçons de l'académie de Bruges, puis, à Paris, les cours de son concitoyen Suvée et séjourna plusieurs années à Naples, où il peignit le paysage. Revenu au lieu natal, il fut créé échevin et président de l'Académie. Il mourut en 1844 sans laisser de postérité (1).

L'absence de documents d'archives empêche d'établir si, malgré la place que nous lui avons assignée ici, la médaille à l'effigie de Wynckelman est antérieure à celle dont nous allons nous occuper.

La Gilde de Saint-Sébastien (2), établie à Sainte-Croix, commune limitrophe de Bruges, avait, à la date du 20 mars, sollicité de Charles de Lorrain-

(1) *Comptes du Franc*, n° 467, 1716-1717, f° 65, et no 493, 1752-1753, f° 543 v°; GAILLIARD, *Bruges et le Franc...*, t. II, p. 85 et suiv.; HELLIN, *Histoire chronologique des évêques et du chapitre .. de S. Bavon à Gand*, supplément, p. 97, etc.

(2) A. VAN DE VELDE, *De oude wapengilden te Brugge*, dans la revue *Kunst*, 1901, p. 29 — FR ALVIN, *La médaille des francs archers*, dans la *Gazette numismatique*, T. VI (1901-1902), p. 41, avec reproduction, p. 44

ne le renouvellement de son octroi et le privilège pour ses membres de prendre le titre de « Francs Archers de la Confrérie Impériale et Roiale de Marie-Thérèse d'Autriche ». Elle exprimait en même temps le vœu de voir autoriser les confrères à porter sur la poitrine, aux grands jours, à leur convenance, une médaille en or, en argent ou en cuivre.

L'Hoofdman Jonckheer J. C. de Doncquers (1) fut avisé le 27 mai que sur les trois points satisfaction était accordée. Pour la confection de la médaille d'après les indications jointes à l'octroi, il s'entendit aussitôt avec notre artiste, qui se trouvait précisément être un des archers de la Gilde. Le 4 juin fut signé un contrat par lequel Heylbrouck s'engageait à graver gratuitement la matrice, la fourniture des espèces et les frais de frappe restant à la charge de la Confrérie, et à livrer plus tard la dite matrice à l'hoofdman, qui devait la conserver soigneusement dans les archives. En récompense de son dévouement et à la condition que les médailles seraient frappées pour les derniers jours d'août 1752, il était exonéré de la dette mortuaire que, comme membre, il avait contracté l'obligation écrite de payer. La Gilde devait aussi l'inviter à l'avenir à toutes ses fêtes, parties de plaisir et réunions, sans qu'il en coûtât rien à Heylbrouck.

(1) Jean-Charles Doncquers, échevin du Franc de Bruges sous Charles VI. V. BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Jaer-boeken van den Lande van den Vrijen*, III, p. 37.

Les médailles, toujours d'après le contrat, devaient porter d'un côté l'effigie de l'impératrice et une devise appropriée, de l'autre un trophée d'armes, arcs, flèches, carquois, etc.

S'inspirant de ces données, notre graveur produisit une œuvre à laquelle Pinchart se plaît à reconnaître des qualités (1).

*Droit* : Buste de Marie-Thérèse à droite, posé sur un socle. Sur la coupure du bras, à gauche, N · H ·. Sur le socle, en trois lignes horizontales, HAC - DONANTE - FERO. Sur la base, 1752. Légende : MARIA · THER · D · G · IMP · HUN · ET BOH · REG · COM · FLAND ·.

*Rev.* : Les armes d'Autriche, dont la double aigle est surmontée d'une croix. De chaque côté de celle-ci, un cartouche, sous lequel on voit un arc, un carreau, une épée. Le cartouche de gauche aux armes de la Gilde (2), celui de droite aux armes de de Donquers (3). Légende : IN HOC SIGNO VINCES.

PL. I, n° 2.

Vermeil. Collection V. De Munter, Louvain.

La pièce a un diamètre de 48 millimètres. Heylbrouck fut-il prêt dans les délais voulus?

(1) PINCHART, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique...*, p. 79.

(2) De gueules à la croix d'or cantonnée de quatre croisettes du même.

(3) D'azur à la fasce onnée d'argent accompagnée de trois étoiles à six rais d'or, deux en chef et une en pointe.



Nous voulons bien admettre que quelques exemplaires furent livrés à temps, quoique nous ne sachions rien exactement ; mais il est avéré qu'à la date stipulée tous les archers n'étaient pas pourvus de leur médaille. Le graveur frappait lui-même les pièces à la différence de ce qui se passait pour les jetons. Les prévôts des monnayeurs — M. Tourneur nous a raconté, preuves à l'appui, combien le corps était remuant et exigeant — les prévôts donc voulurent empêcher la continuation de la frappe. Heylbrouck écrivit à la Jointe et le président de celle-ci, dans une lettre adressée en octobre au waradin, ordonna de lui permettre d'achever le travail (1).

Un spécimen en or de son œuvre a été suspendu pendant une centaine d'années au collier en argent et vermeil de la Gilde de Sainte-Croix. Une tradition recueillie à Bruges nous apprend que, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cet exemplaire a disparu pour faire place à un autre en vermeil, de même module, mais coulé et présentant trois particularités : l'inscription du socle est gravée en trois lignes infléchies — HAC DO — NANTE — FERRO — sur un cartouche de style Louis XV ; les deux derniers chiffres de la date sont séparés par un tiret des deux premiers et le 2 est placé à rebours, toutes choses qu'on peut vérifier tous les jours au

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. 1162, fol. 241. *Archives de la ville de Bruges*, dossier *Munte-naers*, 1750-1753.

musée de Gruuthuse où le collier est déposé.

La substitution aurait été bien plus facile à réaliser, si l'on avait disposé des coins de Heylbrouck; mais existaient-ils et surtout étaient-ils utilisables? Du type primitif, M. Visart de Bocarmé a, dans sa collection, un exemplaire en étain qui montre une forte trace de rupture. Il n'en faut pas davantage pour expliquer l'intervention du mystérieux artisan ou artiste qui n'a laissé ni son nom ni son procédé, et c'est bien regrettable, car nous aurions peut-être du même coup la solution d'un autre problème dont l'énoncé s'impose ici, même au prix d'une courte digression.

Les Archers de Sainte-Croix existent toujours. Dans les grandes circonstances — nous en avons relevé plusieurs dans les archives de la société, installations de dignitaires, visites de personnages de marque, tirs du Roi, etc. — se distribuent des médailles de fabrication moderne; droit et revers reproduisent le droit et le revers du modèle remanié dont il vient d'être question; mais elles sont plus petites (38 mm.) et présentent cette différence que le chiffre 2 est redressé et qu'aux initiales N H. ont été substituées les lettres G. W. Les spécimens qui se rencontrent le plus souvent sont en cuivre rouge; beaucoup ont une bélière (1).

Pl. I, n° 3.

Cuivre rouge. Cabinet des Médailles de la  
Bibliothèque royale de Belgique.

(1) C'est cette pièce-ci qui a été publiée dans la *Gazette numismatique*, T. VI (1901-1902) p. 45, comme étant du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui est une erreur.

Les deux coins sont conservés chez un orfèvre, M. De Mey, qui, de temps en temps, les fait servir à l'exécution d'une commande. Il en a un troisième, un second revers, qui, combiné avec le droit, permet de donner à la médaille un revers à simple inscription.

Nos efforts pour retrouver leur auteur n'ont pas abouti. Il est fort possible qu'il s'identifie avec l'auteur de la transformation désignée plus haut. Un numismate le découvrira peut-être un jour parmi les orfèvres, graveurs ou sculpteurs brugeois du milieu ou de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. D'ici là, résignons-nous à ne pas pouvoir lever le voile qui cache l'énigmatique G.W.

L'année 1752, dont le millésime a été maintenu sur la médaille au risque d'égarer les recherches, ne devait pas s'achever sans que fussent décidées deux frappes de jetons officiels. Est-il besoin d'ajouter qu'elles entraînaient l'intervention de Norbert Heylbrouck?

C'est d'abord une commande de jetons pour le Franc de Bruges (1) que, le 8 août, le waradin Van Overloop se vit autoriser à exécuter de concert avec notre graveur, preuve de l'inefficacité de la réclamation introduite par Roettiers.

*Rev.* : Les armes du Franc, dont l'écu est compris dans un cartouche orné et reposant

(1) VISART DE BOCARMÉ, *Jetons et méreaux du Franc de Bruges*, p. 41; reproduct., pl. III, n° 18. (*Rev. belge de Num.*, 1906, p. 356; reproduct., pl. XI, même n°).

sur un tertre ; au-dessus, les lettres S. P. Q. F.

C'est ensuite la décision prise le 23 novembre par les reneurs de la Prévôté de Saint-Donatien à Bruges (1). L'autorisation fut accordée en juillet 1753. Heylbrouck et Caesemaecker, le directeur de la Monnaie à cette époque, touchèrent pour 105 douzaines £ 210-11-2, qui figurent au compte clôturant le 15 août.

*Rev.* : L'écu de la Prévôté dans un cartouche orné.

En 1753 fut encore frappé le jeton de la Coupure de Bruges, qui, malgré l'invariable buste de Marie-Thérèse, n'a pas tout-à-fait le caractère d'une pièce officielle (2). Rappelons brièvement ce qui le concerne. Le comte de Cobenzl était allé inspecter les installations de la monnaie. A cette occasion, il avait exprimé au waradin le désir de voir fabriquer à son usage quelques douzaines de petites pièces à l'effigie de la souveraine, abandonnant au surplus le choix du sujet au fonctionnaire. Le pensionnaire Pycke, présent à l'entretien, avait suggéré l'idée de s'inspirer, pour le revers, d'un canal de raccordement achevé cette même année à Bruges et connu sous le nom de Coupure. Le travail avait été mené de front avec

(1) VISART DE BOCARMÉ, *Les jetons de la Prévôté de Saint-Donatien à Bruges*, p. 16; reproduct., n° 4 (*Rev. belge de Num.*, 1903, p. 456, reproduct. pl. IX, même n°).

(2) GILLEMAN, *Jetons relatifs à la construction de la coupure de Bruges* (*Rev. belge de Num.*, 1903, p. 52).

le creusement, à Gand, d'un autre canal appelé aussi Coupure, mais n'ayant pas été, lui, l'occasion de la frappe d'une pièce commémorative.

Nous ne reviendrons pas sur le plagiat dont Van Overloop se rendit coupable, ni sur l'échec qu'il essuya quand il soumit son dessin aux États de Flandre avec l'espoir de voir les députés s'inscrire pour une certaine quantité de jetons. La commande aurait gagné ainsi en importance. Comme détails nouveaux, nous dirons qu'elle se borna à 120 jetons, dont chacun, d'après les instructions du comte, pouvait valoir 18 sols. Elle était exécutée en octobre ; elle avait absorbé 5 marcs, 16 esterlins, 4 as d'argent (1).

*Rev.* : Une représentation du passage de la Mer Rouge sous un ciel vivement éclairé par une colonne de feu et les rayons du soleil. En dessous, dans le champ, sur trois lignes : INSUE-TUM—PER ITER—1753. Légende : EXSPEC-TATA DIU POPULIS COMMERCIA PANDIT. Petit lion, différent de l'atelier.

A l'année 1754 correspond la livraison tardive des jetons de la Chambre de Commerce qui, à Bruges, s'était greffée sur l'antique Chambre des Courtiers.

*Rev.* : Sur un manteau d'hermine, l'écu de la corporation des courtiers que soutiennent deux

(1) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies, Liasses* 131 et 132.

hommes sauvages. Exergue : Chambre de Commerce et Courtiers à Bruges (1).

Il avait été stipulé que ces pièces seraient de poids double. De fait, les exemplaires connus sont très épais; l'un d'eux pèse 15<sup>gr</sup>.33. Il en fut forgé 36 douzaines, pour lesquelles on employa 25 marcs, 2 deniers, 23 grains d'argent fin. Cent florins ou £ 19-8-11 argent courant furent payés au graveur pour les poinçons et les matrices. Quant aux jetons, ils coûtèrent £ 126-6-9, somme dans laquelle, il est vrai, est compris le prix de quatre coins, d'un coupoir et du droit de monnayage.

Manifestement, le nouvel état ne rapportait plus ce qu'il avait rapporté. Les ressources baissant, Heylbrouck en demanda, comme autrefois, à la gravure en taille douce. C'était d'autant plus nécessaire qu'en 1754 la franchise de l'accise sur le vin et la bière lui fut contestée. Nous ignorons la suite donnée à sa réclamation et à la promesse d'intervention de la Jointe des Monnaies (2). Il est assez vraisemblable qu'il n'obtint pas gain de cause, vu qu'en 1755 toute frappe monétaire fut suspendue à Bruges.

Nous savons qu'il toucha une indemnité pour ses coins brisés, comme nous savons qu'en 1756

(1) VISART DE BOCARMÉ, *Les Jetons de la Chambre des Courtiers et de la Chambre de Commerce de Bruges*, n° 8 (*Rev. belge de Num.*, 1913 p. 248; reproduct., pl. VIII, n° 8).

(2) *Archives générales du Royaume, Jointes des Monnaies*. Liasse 132.

il fut autorisé à déplacer le petit balancier de l'atelier afin de l'utiliser dans des cas où les monnayeurs ne devaient pas intervenir (1). Nous doutons qu'à cette date il ait trouvé à s'en servir autrement que pour l'exécution de la commande tardive de quelques médailles d'archers.

Dans le courant d'avril 1757, le waradin Van Overloop reçut la « très sérieuse » recommandation de ne permettre en aucune façon de fabriquer quoi que ce fût à la Monnaie sans une autorisation écrite de la Jointe (2). Sa réponse nous apprend qu'il eut des difficultés avec Heylbrouck, qui prétendait se passer de pareil consentement. Peut-être s'agissait-il déjà des médailles de l'Académie de Bruges, pour la frappe desquelles une autorisation fut aussitôt sollicitée et accordée.

*Dr.*: Une femme, représentant la ville de Bruges, assise sur un rocher, appuyée contre un globe terrestre et tendant une couronne de la main gauche. A côté d'elle, une palette et des pinceaux, une équerre et des rouleaux, sous lesquels H (3). Légende : QUAS NUTRIT ARTES. A l'exergue; en deux lignes : CAROL : LOT : PRIN- PRO- TECT.

*Rev.* : Un vigoureux palmier accosté des deux

(1) TOURNEUR, *op. cit.*, p. 109, et *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*, liasse 132.

(2) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*, liasse 23.

(3) Initiale que PINCHART (*op. cit.*, p. 97) interprète par erreur comme étant celle de Fr. Harrewyn.

écus de Saint-Luc et de la corporation des architectes. Dans le champ M : DCC— : LVII : Légende : ÆMULA LAURI. A l'exergue, en deux lignes : ACAD : CIV : BRUGEN.— BRAVIUM.

Ces médailles, qui se frappaient en argent et en bronze, ont fait l'objet d'une couple d'articles publiés dans la *Gazette numismatique* (1). L'auteur, le très regretté M. A. de Witte, ne conteste pas que l'allégorie du droit ait de l'allure, mais il établit que le mérite de l'invention, aux détails près, appartient à Mauger, l'artiste français bien connu. Nous nous trouvons donc en présence d'un second cas de démarquage. Van Overloop en aurait eu la première idée.

La série des travaux intéressant la numismatique est épuisée. Il nous reste toutefois quelques particularités à mettre en lumière. Déjà nous avons cité une frappe de 1,817 jetons livrés en 1758 au magistrat de Bruges. Leur ressemblance avec ceux de l'émission de 1751 est telle, avons-nous dit, qu'à défaut d'une date inscrite, on ne peut les distinguer aujourd'hui. En cette même année 1758, l'emploi des anciens carrés pour la transformation de 150 marcs d'argent en jetons du Franc (2) pourrait être passé sous silence, si l'absence de profit ne permettait de faire ressortir combien la vie devenait pénible pour Heylbrouck.

(1) 3<sup>e</sup> année (oct. 1898), pages 7-10.

(2) VISART DE BOCARMÉ, *op. cit.*, p. 62.



En 1759, il sollicita et obtint l'autorisation de se fixer à Bruxelles, sauf à retourner à Bruges si sa présence était jugée nécessaire dans cette ville, dont l'atelier restait nominalement ouvert (1).

M. Visart de Bocarmé possède un recueil de glanures et de souvenirs réunis à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'auteur anonyme affirme que Norbert partit pour occuper la place de graveur de la Monnaie. M. de Witte, qui n'a pas eu connaissance de cette source d'information, est arrivé, par voie de supposition, à la même conclusion, à la suite de la découverte d'un document aux Archives générales du Royaume (2). Il ajoute avec beaucoup de raison que les services de notre homme ne purent être utilisés que bien peu de temps à l'atelier brabançon, car Harrewyn, le graveur en titre, qu'il s'était agi de remplacer parce que son humeur et son esprit d'insubordination l'avaient fait écarter, rentra en grâce et en fonctions après moins de quatre mois.

A Bruges, les coins taillés par Heylbrouck servirent, après son départ, à Van Overloop et à l'essayeur Petit pour la frappe d'une dernière commande de jetons de la Prévôté de Saint-Donatien et de jetons de la châtellenie de Courtrai (3), et un inconnu, probablement un orfèvre, fabriqua pour l'Académie une médaille au moyen de deux

(1) TOURNEUR, *op. cit.*, p. 109.

(2) *Revue belge de Num.*, 1908, p. 482.

(3) Voir les références déjà citées.

plaques d'argent repoussées, reprises au burin et réunies par un anneau (1). De l'Académie, il existe au moins une médaille portant, au revers, dans le champ, M : D — CC : LX et, à l'exergue, le petit lion brugeois, le reste étant conforme au type de 1757. Il y en a aussi des années suivantes jusqu'en 1766 (2). Heylbrouck est resté étranger à leur frappe, comme il est resté étranger à la confection des médailles d'or de petit module frappées vers la fin de 1760 pour la Confrérie de Notre-Dame de l'Arbre sec (3). Après quelques derniers travaux de gravure, il mourut en mars 1762 (4).

De son mariage avec Pétronille Van de Vyvere, étaient nés plusieurs enfants, dont Norbert et Séverin, qui furent également graveurs en taille douce. Initiés par leur père à l'art du dessin, ils avaient fréquenté l'Académie de Bruges, où ils avaient obtenu des prix, Norbert en 1753 et en 1757, Séverin en 1759 (5). Celui-ci avait accompagné ses parents à Bruxelles. Dans l'espoir d'obtenir la place vacante de graveur de la monnaie de Bruges, il adressa une requête au Gouvernement, vaine requête, car l'atelier ne fut pas remis en activité.

(1) *Gazette numismatique*, T. III (1898-1899), p. 37.

(2) *Gazette numismatique*, T. III (1898-1899), p. 8.

(3) *Revue belge de Numismatique*, 1904, p. 94.

(4) *Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies*. Liasse 132.

(5) Cf. le manuscrit brugeois.

Puisque notre but est de réunir en ces pages tout ce qui concerne à la fois Heylbrouck et la numismatique, disons encore qu'en 1765 les coins des jetons de la Prévôté de Saint-Donatien furent acquis de sa veuve par le collège de cette administration, à l'intervention de l'essayeur Petit (1). En 1767, Marquart, le waradin de Bruxelles, fit sans succès des démarches pour entrer en possession des coins du Vieux-Bourg (2). Il ne parvint pas à apprendre ce qu'ils étaient devenus. Séverin était décédé l'année précédente. Cette année est aussi celle de la dispersion, à la date du 20 mai, des cuivres, gravures, livres, etc., délaissés par le père. L'affiche de la vente, dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand (3), rappelle qu'il avait été *graveur de la Monnaie de Sa Majesté*, titre dont, pendant la dernière période de son existence tourmentée, il avait aimé à se parer, tout en occupant son poste sans éclat.

CH. GILLEMAN.

(1) VISART DE BOCARNÉ, *op. cit.*, p. 17 (*Rev. belge de Num.*, 1903, p. 457).

(2) GILLEMAN et VAN WERVEKE, *op. cit.*, p. 44 (*Rev. belge de Num.*, 193, p. 199).

(3) *ADVERTENTIE. Dat men sal verkoopen op Dinsdag toekomende den 20 Mey 1766...*

